

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 FEVRIER 2025

République Française
Département de Seine
Maritime
Canton de octeville sur mer
Commune de Hermeville

L'an deux mil vingt cinq , MARDI 25 FEVRIER à 19h00

Les membres composant le conseil municipal de Hermeville sous la présidence de Mr LHEUREUX Laurent , Maire de Hermeville

étaient présents : Mr VASSET Jean Paul 1er adjoint , Mr QUAVALIER Jérôme 2e adjoint, Benjamin CAMAILLE, MMe Nadia COIGNET, MMe VASSET Christelle, Mme HENRY Maryline, Mme HERRENSCHMIDT Catherine, Mme LEGRAND Maryline, Mr GEFFROY Cyril, Mr CHARPENTIER Eric

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Nombre voix pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Nadia COIGNET

a été nommée secrétaire de séance.

Date convocation :

18 février 2025

Ordre du jour

APPROBATION PV DERNIERE REUNION

- COMPTE DE GESTION

- COMPTE ADMINISTRATIF 2024

- VOTE DES 3 TAXES

- SUBVENTIONS COMMUNALES

- DEVIS

- SOPRHOLOGIE GARDERIE

- QUESTIONS DIVERSES

Après lecture du procès verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2024 (délibération 2025/1/1)

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Les comptes présentés sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du receveur et arrête définitivement les résultats qui se résument comme suit :

FONCTIONNEMENT : recettes : 243 734.33 euros - dépenses : 250 436.99 euros soit - 6 702.66 euros et report 2023 : 32 142.82 euros **soit un excédent de 25 440.16 euros**

INVESTISSEMENT : recettes : 31 087.40 euros - dépenses : 17 697.28 euros soit 13 390.12 euros et report 2023 : 664.42 euros **soit un excédent de 14 054.54 euros**

Soit un solde global de 39 494.70 euros

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ((délibération 2025/1/2))

Après sortie de Mr le Maire, Mr Laurent LHEUREUX, le doyen de séance , Maryline HENRY , donne lecture du compte administratif 2024 .

Le compte administratif, dressé par Mr LAURENT LHEUREUX, Maire, est approuvé à l'unanimité.

Les comptes présentés sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du receveur et arrête définitivement les résultats qui se résument comme suit :

FONCTIONNEMENT : recettes : 243 734.33 euros - dépenses : 250 436.99 euros soit - 6 702.66 euros

et report 2023 : 32 142.82 euros **soit un excédent de 25 440.16 euros**

INVESTISSEMENT : recettes : 31 087.40 euros - dépenses : 17 697.28 euros soit 13 390.12 euros et report 2023 : 664.42 euros **soit un excédent de 14 054.54 euros**

Soit un solde global de 39 494.70 euros

Pas de reste à reporter

Besoin de financement : pas de titre au 1068 BP 2024 (résultat positif)

- Un excédent d'investissement sera affecté à l'article R001-001 : 14 054.54 euros

- Excédent de fonctionnement à reporter à l'article 002 soit 25 440.16 euros euros

VOTE DES TAXES COMMUNALES (délibération 2025/1/3)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux précédents, à savoir

- Taxe habitation : 12,84%
- Taxe foncière : 20,07% + taxe foncière bâti(taux Département) 25,36% soit 45.43 %
- Taxe foncière non bâti : 33,73%

SUBVENTIONS COMMUNALES ACCORDEES (délibération 2025/1/4)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les subventions comme citées ci-dessous

Aides aux jeunes Hermevillais âgés entre 12 et 18 ans : ticket sport, culture et loisirs : 35 euros par enfant avec présentation d'un justificatif et d'un RIB :

enveloppe de 500 euros

Aide à domicile milieu rural : 250 €

Anciens Combattants : 200€

Banque alimentaire : 200 €

Comité des fêtes : 250 €

association parents d'élèves de Turretot : 200 euros

Coop scolaire Turretot : 250 €

Croix Rouge Française : 200 €

Téléthon Comité des Fêtes : 100 €

Pompiers d'Angerville l'Orcher : 200 €

SHPA : 100 euros

club marche d'hermeville : 200 euros

Olympia caux foot : 204 euros

CONVENTION SOPRHOLOGIE GARDERIE (délibération 2025/1/5)

Monsieur le Maire présente la demande de MME GUILLERY Coralie, sophrologue, demandant l'utilisation de la garderie pour ses séances de sophrologie. Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'un tarif forfaitaire de 100 euros par an à compter de 2025, délègue Mr le Maire pour la signature de la convention

DEVIS TONTE DES PELOUSES DE LA COMMUNE et PEINTURE FACADE NORD MAIRIE

Le conseil municipal demande à revoir les devis de la tonte des pelouses de la commune ainsi que la peinture de la façade nord de la mairie

QUESTIONS DIVERSES

- vide grenier : 30 mars
- marche éco citoyenne : samedi 3 mai matin
- course & parcours marche prévu le dimanche 12 mai
- compte rendu de la commission salle polyvalente : des améliorations sont à prévoir
- bilan de la gendarmerie : pour la sécurité du village, celle-ci préconise que la commune se dote de caméras vidéo surveillance comme les autres communes limitrophes. Une étude peut être effectuée

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 HEURES 15

CLOTURE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 février 2025

	POUR CONTRE ABSENTION			
COMPTE DE GESTION 2024	2025/1/1	11	0	0
COMPTE ADMINISTRATIF 2024	2025/1/2	10	0	0
VOTE DES TAXES	2025/1/3	11	0	0
SUBVENTIONS COMMUNALES	2025/1/4	11	0	0
SOPRHOLOGIE GARDERIE	2025/1/5	11	0	0

Le Maire
LAURENT LHEUREUX

Le secrétaire de séance
Nadia COIGNET